



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DU GARANT

Révision du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux (SAGE) de  
l'Yerres

Concertation préalable

Du 22 septembre au 25 novembre 2021

Patrick Norynberg

Désigné par la Commission nationale  
Du débat public

Le 02 juin 2021

# Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres

## Bilan de la Concertation préalable Du

22 septembre au 25 novembre 2021

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION .....	10
CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET .....	16
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION .....	21
MISSION DU GARANT .....	21
REUNIONS DE PREPARATION DE LA CONCERTATION/ ANALYSE DU CONTEXTE .....	21
DEFINITION DES OUTILS DE LA CONCERTATION .....	21
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	22
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION .....	25
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation .....	25
Besoin de nature et de sa préservation .....	25
Besoin de participer et de s'impliquer.....	26
Préserver, restaurer et recréer des zones humides .....	27
Prévenir les risques d'inondations .....	28
Rechercher la meilleure qualité de l'eau et améliorer la gestion des eaux usées.....	29
Améliorer les relations avec les agriculteurs .....	30
Améliorer la communication et l'information.....	30
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION .....	33
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE .....	34
Renforcer le droit à l'information, la communication et la concertation.....	34
Poursuivre et renforcer la dynamique de rencontres de proximité.....	35
Renforcer les initiatives participatives et pédagogiques.....	36
Rester vigilant aux attentes et proposition des habitants, associations et collectifs .....	36
LISTE DES ANNEXES .....	37

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

Les acteurs du SAGE

### **LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'YERRES (CLE)**

Créée par le préfet coordonnateur de bassin, la CLE est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du SAGE. Véritable noyau décisionnel du SAGE, elle organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

### **LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE (SyAGE-EPAGE)**

La CLE ne dispose pas de statut juridique. Elle doit donc s'appuyer sur les services d'une structure pour assurer la gestion technique, administrative et financière du SAGE.

C'est le SyAGE-EPAGE qui accepte en 2011 de devenir cette structure porteuse et met à la disposition de la CLE les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SAGE. Elle assure également la maîtrise d'ouvrage et la coordination des études portées par la CLE. Le SyAGE-EPAGE est également la structure mettant en œuvre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire du bassin versant de l'Yerres.

- **CONTEXTE :**

**Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Yerres** est un outil émanant des volontés locales. **Il est élaboré par une Commission locale de l'Eau (CLE)** qui est une instance collégiale de concertation formée de trois collèges : élus locaux, État et usagers. Dès le début des années 2000, un dialogue est établi entre cet ensemble d'acteurs du territoire pour donner lieu à la constitution d'un petit parlement de l'eau en 2002. Une phase d'élaboration des documents de ce SAGE s'en est suivie avec une approbation en octobre 2011 par le préfet coordonnateur de bassin.

Si les objectifs premiers étaient de respecter les normes de qualité de la Directive Cadre sur l'Eau, la nécessité de préserver, voire de restaurer les milieux naturels, est apparue comme un des objectifs majeurs du SAGE au fil de son élaboration.

L'élaboration du premier SAGE, a permis de définir cinq grandes orientations pour le territoire :

**Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés**

**Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation**  
**Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations**  
**Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**  
**Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs**

Des règles et des dispositions sont inscrites dans les documents du SAGE afin d'encadrer et d'orienter les décisions et les aménagements qui pourraient impacter la ressource en eau.

Depuis 2011, le SAGE de l'Yerres est dans une phase de mise en œuvre. En janvier 2018, la CLE a donc décidé de lancer une révision du SAGE afin d'actualiser les données d'état des lieux vieillissantes, de faire un bilan de la mise en œuvre du SAGE, de se mettre en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et d'intégrer l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans la nouvelle stratégie du SAGE.

Le SAGE a donc débuté sa phase de révision en 2019 et la CLE a souhaité que cette étape soit la plus participative possible. Le 27 février 2020, la CLE a décidé de mener une concertation préalable avec le public au moment de la préfiguration d'une nouvelle stratégie pour le SAGE.

La CLE a choisi de faire appel à une concertation avec garant. Ainsi, celui-ci, désigné par la Commission Nationale du Débat public (CNDP) a supervisé l'ensemble du dispositif de concertation et propose ici le bilan des échanges de cette concertation préalable.

- **OBJECTIFS :**

Les objectifs du SAGE ont été définis lors de l'élaboration du premier SAGE. Au total, **20 grands objectifs** avaient été définis pour l'ensemble des **5 enjeux du SAGE actuel**.

Ces objectifs seront redéfinis lors des étapes de la révision en fonction notamment de la réévaluation des enjeux effectuée lors du diagnostic 2020 et des retours obtenus lors des concertations.

**Il est à noter que l'objectif principal d'un SAGE est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en conciliant les besoins de chaque usager.**

Les enjeux définis dans le premier SAGE

Le diagnostic de 2007 avait permis d'identifier les principaux enjeux du bassin versant de l'Yerres sur la base desquels a été déclinée la stratégie du premier SAGE :

➔ **Enjeu 1 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et de leurs milieux associés ;**



➔ **Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation ;**



➔ **Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations ;**



➔ **Enjeu 4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource ;**



➔ **Enjeu 5 : Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs**



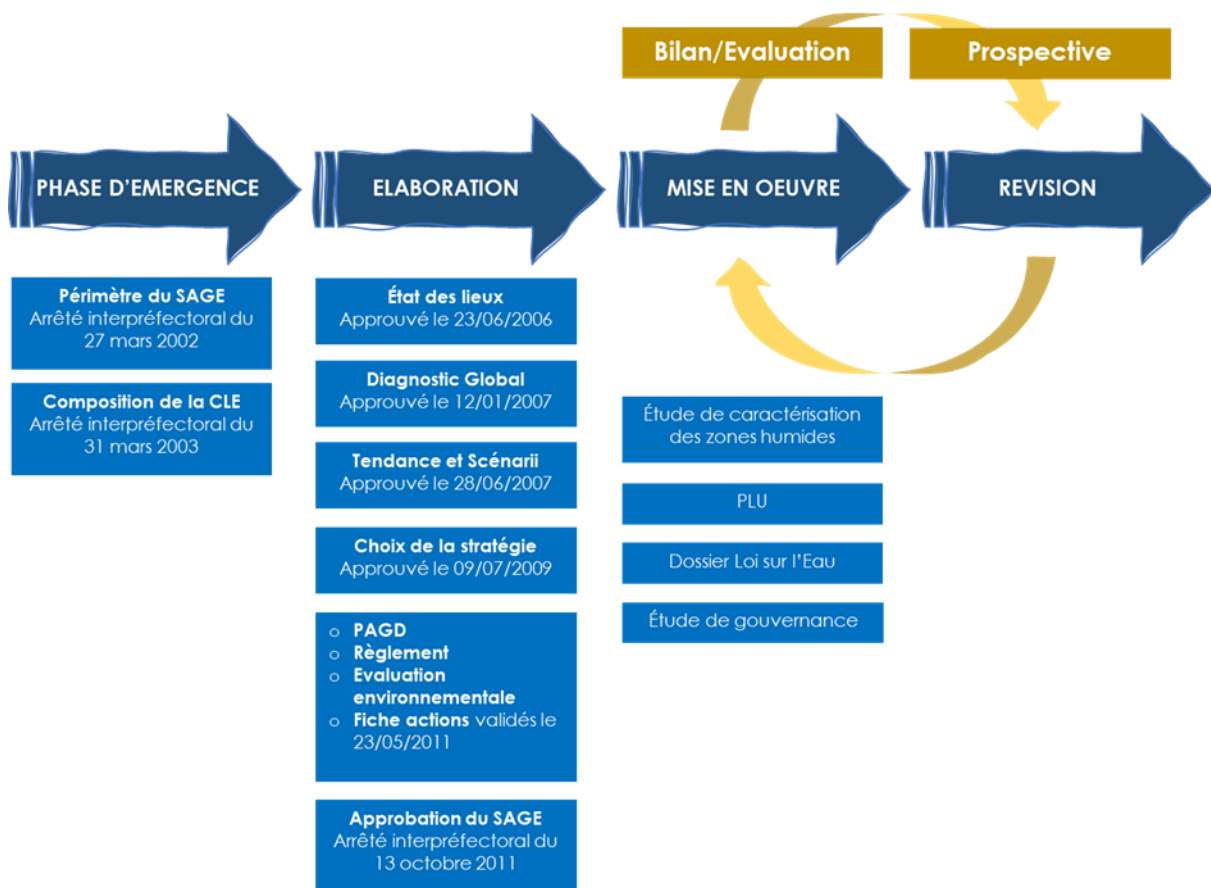
Si tous les enjeux étaient considérés comme importants, ils ont néanmoins été priorisés pour chacune des masses d'eau superficielles au regard de l'état des milieux (écart par rapport au bon état) et de la capacité financière des maîtres d'ouvrage.



Le diagnostic du territoire sur lequel est fondé le SAGE actuel est relativement ancien (10 ans) : **certains enjeux méritent d'être ré-évalués, d'autres ont émergé** depuis (adaptation au changement climatique, gouvernance).

De plus, la phase de mise en œuvre du SAGE étant relativement longue, une première évaluation de la démarche apparaît comme pertinente pour cerner ses effets et le niveau d'atteinte des objectifs fixés, mais aussi pour identifier les éventuelles améliorations/évolutions à apporter à la démarche. La révision du SAGE de l'Yerres permettra également de prendre en compte le SDAGE 2022-2027 avec lequel il doit se rendre compatible.

Dans ce cadre, la CLE du bassin versant de l'Yerres a décidé le 22 juin 2018 d'engager la révision du SAGE de l'Yerres. Cette étape fait intégralement partie de la vie d'un SAGE comme illustré par le schéma suivant :



- AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE REVISION :**

Plusieurs phases de la révision ont été franchies et d'autres sont à venir



Ce processus de révision fait également l'objet d'une **évaluation environnementale** qui est obligatoire. La loi impose aux CLE de réaliser une évaluation environnementale des projets de SAGE, en tant que documents de planification ayant une incidence notable sur l'environnement.

L'évaluation environnementale d'un SAGE est un outil d'aide à la décision. Elle introduit une démarche d'intégration de l'environnement dans toutes ses composantes, tout au long de la révision du SAGE. Elle ne doit pas se confondre avec les études d'impact des projets de travaux et d'aménagements : l'échelle n'est pas la même et la finalité diffère. L'évaluation de SAGE va notamment permettre de choisir les dispositions adéquates pour encadrer les projets et aménagements qui feront l'objet d'une étude d'incidence ou d'impact par la suite. Elle doit s'assurer de l'applicabilité du SAGE par une bonne prise en compte des enjeux environnementaux.



Tous ces documents seront ensuite soumis à consultation des assemblées (communes, établissements publics, syndicats intercommunaux, Départements, Région, chambres consulaires, comité de bassin...) puis à enquête publique avant d'être adoptés par la CLE.



La révision du SAGE se conclut par la prise d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE révisé.

Enfin, l'étude de la révision du SAGE de l'Yverres est divisée en trois lots :

Le 9 avril 2019 a marqué le démarrage du marché pour l'étude de la révision du SAGE de l'Yverres. Les trois lots sont :

### Le lot 1



Cela comprend une actualisation de l'état des lieux du bassin versant et de la cartographie, un bilan et évaluation du SAGE. Ce travail a commencé en 2019 et s'est achevé début 2020 avec le rendu de deux rapports et un atlas cartographique.

Ce lot comprend également la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) avec l'intégration de la stratégie qui aura été identifiée. En outre, ce travail débutera en fin d'année 2021, lorsque les grandes orientations du SAGE commenceront à se dessiner.

Le choix pour mener ce travail s'est porté sur le bureau d'études **CESAME**



### Le lot 2



Le lot 2 est une étude prospective basée sur une approche participative sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres.

Ce travail de réflexion s'inspire des premières conclusions de la première partie du lot 1 qui aura pour but de définir, en concertation avec les acteurs, des enjeux de notre territoire sur une vision à long terme (2054) afin de décliner une stratégie opérationnelle du SAGE sur le moyen terme (2027).

C'est le bureau d'études ASCA qui sera chargé de cette tâche.



### Le lot 3



Le lot 3 est l'évaluation environnementale. Cette démarche obligatoire est une aide à l'élaboration du schéma par la commission locale de l'eau (CLE). Cette phase a débuté en même temps que le lot 1 et s'achèvera en fin 2022.

Le bureau d'études en charge de ce lot est ADAGE environnement.



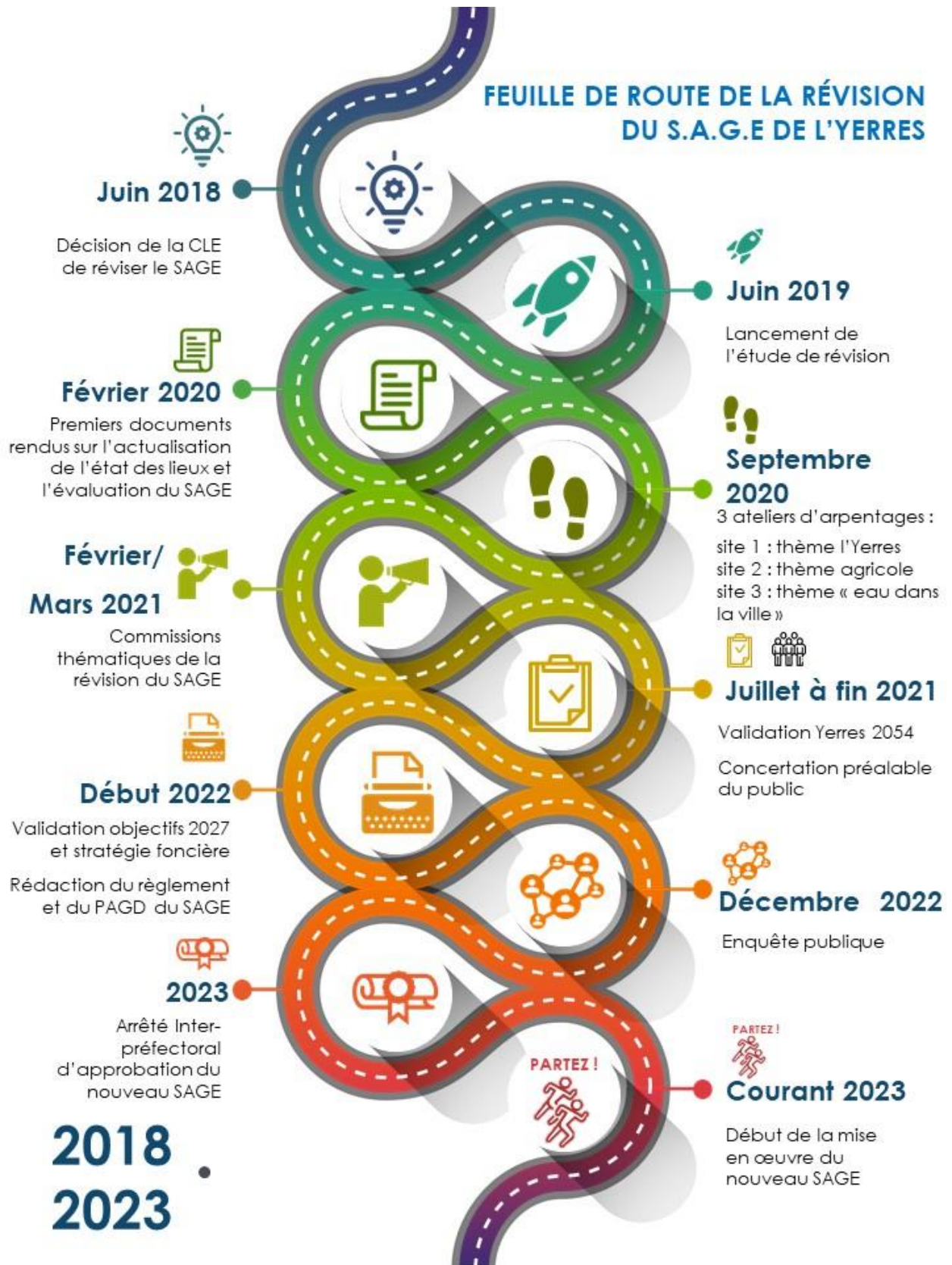
#### • COÛT :

Qui finance la révision du SAGE ?

L'étude de la révision du SAGE de l'Yerres est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le SyAGE-EPAGE, structure porteuse de la CLE intervient également sur les moyens financiers et humains dans la révision du SAGE.

Le budget estimé de la révision du SAGE s'élève à environ : **347 403 EUROS TTC**

• CALENDRIER DE LA REVISION DU SAGE ENVISAGÉ :



## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation

**Courrier de saisine à la CNDP du 14 mai 2021** signé du président de la CLE, Mr Guy Geoffroy

**Décision de la Commission Locale de l'Eau** du bassin versant de l'Yerres d'organiser une concertation préalable et demande à la CNDP de désigner un garant par courrier en date du **14 Mai 2021**.

- Désignation du garant

**Décision N° 2021/77/SAGE YERRES/1 de la CNDP en date du 02 Juin 2021 de désigner Mr Patrick Norynberg garant de la concertation préalable** pour la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres sur le fondement de l'article L121-17 et selon les modalités de l'article L12116-1 du Code de l'environnement.

- Dates de la concertation

**Du mercredi 22 septembre au jeudi 25 novembre 2021**

- Publication du bilan

Rédaction du bilan de la concertation par le garant fin décembre 2021 et publication dans les 8 jours qui suivent.

L'examen bilan de la concertation, avec avis, observations et contributions est prévu en séance de la CLE **le mercredi 19 janvier 2022**

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Le territoire est étendu (superficie totale d'environ 1 041 km<sup>2</sup>) et compte 116 communes et près de **640 500 habitants (en 2016)** situées en amont, au centre et en aval du bassin versant de l'Yerres
- **Trois départements** sont concernés : Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Essonne
- **Une région** : Île-de-France répartis sur 3 départements : Val-de-Marne, Essonne, Seine-et-Marne.
- **Ce territoire est à la fois urbain et rural** et représente 10% de la superficie de la région l'Île-de-France.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

Concernant la distribution des supports de la concertation :

- **5 000 exemplaires du dossier de concertation** du maître d'ouvrage ont été édités et 4 900 distribués
- **10 000 dépliants** ont été distribués
- Des **affiches ont été mises à disposition** des communes mais elles ont été peu utilisées
- **Deux panneaux d'informations** ont été posés et accessibles au cours des différents évènements de concertation

- **LE DOSSIER ET LE DÉPLIANT DE LA CONCERTATION.**

Le dossier et le dépliant de la concertation ont été accessibles de 9h00- 17h00 dans les locaux du SyAGE-EPAGE :

17 Rue GUSTAVE EIFFEL 91230 MONTGERON

6 Rue ALPHONSE DE LAMARTINE 77540 ROZAY-EN-BRIE

Le dossier de la concertation et le dépliant ont également été téléchargeables sur le site internet :

[www.syage.org/sage](http://www.syage.org/sage)

Ces documents étaient également mis à disposition lors des réunions publiques et des points d'information « boutiques éphémères ».

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- **LA CONFÉRENCE DE PRESSE**

Une conférence de presse ainsi qu'un communiqué de presse pour lancer la concertation ont été réalisés La conférence de presse s'est tenue le **mercredi 22 septembre 2021 à 11h** à l'hôtel de ville de Combs-la-Ville. **16 participants extérieurs** dont la République de l'Essonne, radio Oxygène, le SyAGE, quelques communes et communautés de communes, associations ou collectif d'habitants traitant de l'environnement.

- **LES RÉUNIONS PUBLIQUES**

Ouvertes à tous, les réunions publiques ont été des moments privilégiés de rencontre entre le maître d'ouvrage et les habitants et leurs associations. Elles ont permis une présentation formelle du projet suivie d'un temps de questions / réponses. Chacun a donc pu exprimer ses remarques, ses interrogations et ses propositions.

➡ **Jeudi 7 octobre 2021** – 18h à 20h à Soignolles-en-Brie (Hôtel de ville) **Quelques participants institutionnels - Réunion annulée pour cause de non-participation d'habitants**

➡ **Jeudi 14 octobre** – 18h à 20h à Epinay-sous-Sénart (Salle des fêtes) **13 participants au total dont :**

Secrétaire du Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres
Présidente de Crosne Nature Environnement
Habitante Epinay-sous-Senart
Habitante Epinay-sous-Senart
Vice-Président du SYAGE
Président du Kayak Epinay Club
VYVS (association provélo Sud IDF)
Habitante Epinay-sous-Senart
Habitante Vigneux-sur-Seine
Présidente de l'association Le Menhir Brunoy Écologie
Maire d'Epinay-sous-Sénart

➡ **Mercredi 10 novembre** – 18h à 20h à Combs-la-Ville (Hôtel de ville) **15 participants autotal dont :**

Habitante retraitée de Varennes-Jarcy
Habitante retraitée de Combs-la-Ville
Présidente AAPPMA de Soignolles en Brie 77
AAPPMA de Soignolles en Brie 77
Habitante retraitée et association Coquelicombs de Combs-la-Ville
Habitant de Boussy
Résident de Combs-la-Ville
Association environnementale de Combs-la-Ville

Les inscriptions obligatoires ont pu se faire à l'adresse suivante : [cle.yerres@syage.org](mailto:cle.yerres@syage.org)

#### ○ **LES VISITES SUR SITES**

Elles ont permis de découvrir le territoire sur trois sites et d'appréhender la complexité des enjeux de l'eau. Elles ont eu lieu les après-midis avant les réunions publiques :

➡ **Jeudi 7 octobre 2021** de 16h à 17h à Soignolles-en-Brie (Place Mathilde Vivot)  
Quelques participants institutionnels - visite annulée pour cause de non-participation d'habitants. Seule présence de l'association de pêche organisatrice.

- **Jeudi 14 octobre** de 16h à 17h à Epinay-sous-Sénart (Rue du 19 mars 1962) **13 participants au total**
- **Mercredi 10 novembre** de 15h30 à 16h30 à Combs-la-Ville (Stade Roger Coudercs) **11 participants au total**

L'ensemble des thèmes liés à l'eau, à la rivière, ont été abordés : la gestion à la source des eaux pluviales, l'assainissement, les inondations, la préservation des zones humides et des zones d'expansion des crues et de la biodiversité, les sources de pollution, le fonctionnement hydraulique de la rivière, les projets de réouverture...

Les inscriptions obligatoires ont pu se faire à l'adresse suivante : [cle.yerres@syage.org](mailto:cle.yerres@syage.org)

### ○ LES FORUMS

Les forums ont été des séances participatives qui ont permis de partager et d'échanger notamment sur **trois grandes thématiques** autour de la révision du SAGE de l'Yerres.

**1** : Les projets « fondés sur la nature » constituent souvent une rupture technique avec les pratiques historiques mais qu'en est-il du point de vue de leur inscription dans le territoire : **en quoi ces projets peuvent-ils modifier la physionomie de votre ville/votre quartier/votre cadre de vie ?**

**2** : Le SAGE révisé affiche une volonté de s'appuyer sur des démarches participatives pour s'assurer que les projets « fondés sur la nature » soient le plus multifonctionnels possible : **qu'est-ce qui motiverait les habitants pour participer aux projets du SAGE, quel type de mobilisation participative serait à développer ?**

**3** : **Y-a-t-il des endroits où ce type de projet pourrait être mis en place avec une forte ambition écologique et une forte valorisation sociale ?**

Les forums se sont tenus à :

- Epinay-sous-Sénart **le 23 octobre de 9h30 à 12h** (Hôtel de ville) **14 participants au total**  
dont :

Etudiante de Brunoy
Maire adjoint de Epinay-sous-Sénart
Secrétaire du Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres
Présidente de l'association Le Menhir Brunoy Écologie
Club de Kayak (KEC) de Epinay-sous-Sénart
Convention républicaine écologique de Boussy saint Antoine
Collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres – ENE de Yerres
Militante EELV de Yerres
Riverain de l'Yerres, entreprise de restauration de cours d'eau de Boussy saint Antoine
Citoyen de Epinay-sous-Sénart

- ➡ Fontenay-Trésigny le **22 novembre de 18h à 20h30** (Salle des fêtes, place Bernard Palissy)  
8 participants au total mais une seule habitante de Fontenay-Trésigny
- ➡ Combs-la-Ville le **25 novembre de 18h à 20h30** (Hôtel de Ville) 25 participants au total  
dont :

Maire de Combs-la-Ville, Président de la CLE
Habitante de Combs-la-Ville
Habitant de Combs-la-Ville
Elu de Combs-la-Ville de Combs-la-Ville
Elu de Combs-la-Ville et Vice-Président du SyAGE
Habitant et conseiller municipal de Combs-la-Ville
Habitante et adhérente associations - Varennes-Jarcy
Vice-Président du SyAGE - Limoges-Fourches
Citoyen / habitant - Montgeron
Fédération de Pêche AAPPMA 77 - Gretz-Armainvilliers
AAPPMA -Lieuxaint
Les Coquelicombs de Combs-la-Ville
Les Coquelicombs de Combs-la-Ville
Maison de la Nature de Combs-la-Ville

Il est à noter que 5 personnes ont participé à ce dernier évènement en visioconférence.

Les inscriptions obligatoires ont pu se faire à l'adresse suivante : [cle.yerres@syage.org](mailto:cle.yerres@syage.org)

#### ○ LES BOUTIQUES PROJETS EPHEMERES

Les « boutiques projets éphémère », stands mobiles ouverts à tous, ont été tenus dans différents lieux de vie du quotidien tels que les marchés et les événements locaux. Ce dispositif a permis d'aller à la rencontre des habitants, salariés, commerçants... de les informer sur les modalités de la concertation sur la révision du SAGE et d'apporter des réponses à toute autre question en lien avec le SAGE de l'Yerres.

Elles ont été au **nombre de 8** et se sont tenus :

- ➡ **Vendredi 1er octobre** matin au marché de Vigneux-sur-Seine (rue de la patte d'oie) de 8h à 13h
- ➡ **Dimanche 3 octobre** (toute la journée) à la fête de l'environnement de Villeneuve-Saint-Georges (10bis Avenue Anatole France) de 10h30 à 17h
- ➡ **Mercredi 6 octobre** matin au marché de Yerres (place du Marché) de 8h30 à 12h
- ➡ **Mercredi 13 octobre** matin au marché d'Ozoir-la-Ferrière ; de 8h30 à 12h
- ➡ **Jedi 14 octobre** matin au marché de Villecresnes (place du Marché) ; de 8h30 à 12h
- ➡ **Vendredi 15 octobre** matin au marché de Brie-Comte-Robert (centre-ville) ; de 8h30 à 12h
- ➡ **Mardi 19 octobre** matin au marché de Brunoy ; de 8h30 à 12h
- ➡ **Mercredi 20 octobre** matin au marché de Tournan-en-Brie (rue du Moulin) ; de 8h30 à 12h

- **PARTICIPANTS :**

- **Connexions au site internet dédié**

**UNE PAGE WEB DÉDIÉE AU PROJET.** Le site était le lieu virtuel de la concertation où ont été centralisés tous les documents d'informations nécessaires à la compréhension du projet. Les notes des différents temps de concertation y sont également consultables. Ce bilan de la concertation y est également consultable.

Site dédié : [www.syage.org/sage/sage](http://www.syage.org/sage/sage)

### **UN QUESTIONNAIRE ET UNE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) EN LIGNE.**

Une FAQ visant à apporter des réponses à des questions d'ordre général, facilitant la compréhension du projet de révision du SAGE était disponible sur le site du SyAGE.

Un registre dématérialisé ainsi qu'un questionnaire étaient également accessibles sur le site internet du SyAGE pendant toute la durée de la concertation, permettant au public de contribuer au débat.

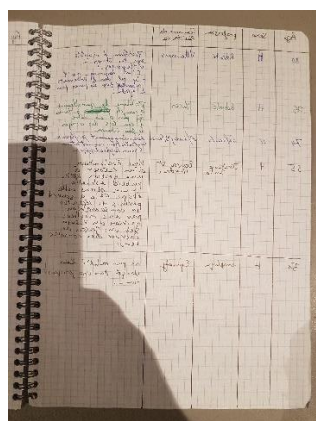
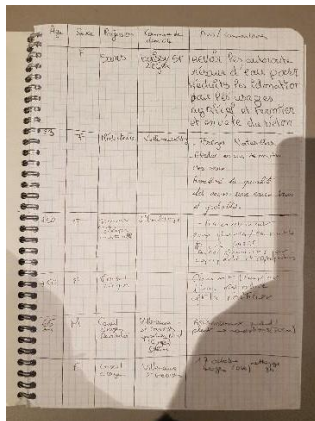
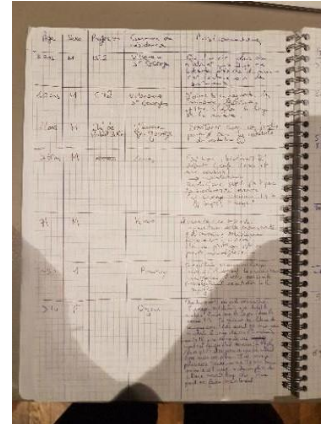
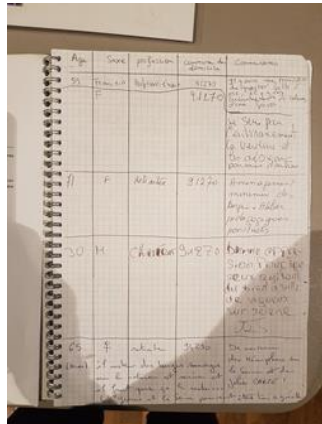
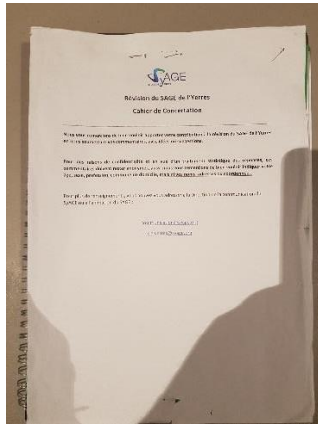
Le grand public a ainsi eu possibilité de s'informer et d'échanger sur la révision du SAGE de l'Yerres en posant des questions et en émettant des commentaires directement sur le site du SyAGE ou en envoyant un mail à la CLE.

**12 réponses au questionnaire** ont été dénombrées au total. Les personnes ont trouvé la démarche intéressante mais ne se sont pas senties légitimes à proposer quelques choses.

- **Cahiers dédiés de la concertation**

Deux cahiers papiers ont été mis à disposition des habitants au cours de la tenue des stands éphémères

**31 observations** ont été notées dans ces registres pendant la durée de la concertation (20 commentaires dans le cahier n°1 et 11 commentaires dans le cahier n°2).



○ **Registre papier de concertation**

Deux registres papier de concertation accompagnant le dossier de présentation du projet ont également été mis à disposition au SyAGE.

17 rue Gustave Eiffel, 91230 – Montgeron

Et 6 rue Alphonse de Lamartine, 77540 - Rozay-en-Brie

Ils ont permis de consigner par écrit **2 avis et contributions**.

**CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET**

Les schémas qui suivent sont extraits du diaporama présenté par le Bureau d'Etude ASCA au cours des trois forums dédiés à la concertation préalable. Ils synthétisent très bien le contexte du projet de révision et les grands enjeux concrets qui le traverse.

Le BE indiqué à chaque fois : « La plus-value globale du SAGE révisé : un SAGE pour maximiser les fonctions écologiques des milieux afin de renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et de favoriser la cohésion sociale du territoire en renouant des liens sensibles à la nature ».

## AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU SAGE : TRAVAILLER AVEC LA NATURE

Passer d'une logique  
d'optimisation technique  
(logique historique)



à la promotion de modes  
d'intervention misant  
sur les processus naturels



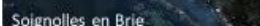
## AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU SAGE : TRAVAILLER AVEC LA NATURE



Des projets  
monofonctionnels



Des projets  
multifonctionnels



## L'EAU PLUVIALE



D'une approche par les réseaux et les bassins de stockage



À la désimperméabilisation et le retour de la nature en ville



## LES INONDATIONS



D'une protection par des digues et murets



A la restauration de champ d'expansion de crue : redonner de l'espace à l'eau



## LES COURS D'EAU



Du recalibrage  
(historique) et protection  
des berges



A la restauration et  
renaturation des cours d'eau



## LES ZONES HUMIDES



De l'artificialisation des  
ZH et leur déconnexion  
des cours d'eau



A la restauration et  
reconnexion au cours d'eau



## DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

### MISSION DU GARANT

La mission du garant s'inscrit dans le respect des trois principes qui conditionnent le bon déroulement d'une concertation selon la Commission Nationale du Débat Public :

**La transparence** : l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques,

**L'équivalence** : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous,

**L'argumentation** : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Mon rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées afin de favoriser l'expression des citoyens. Aussi, afin de bien m'approprier le contexte d'intervention et les divers positionnements des parties prenantes autour du projet, identifier les enjeux de la concertation et être force de propositions dans le processus de concertation préalable auprès du maître d'ouvrage, j'ai engagé les étapes suivantes.

### REUNIONS DE PREPARATION DE LA CONCERTATION/ ANALYSE DU CONTEXTE

Plusieurs rencontres et rendez-téléphoniques en amont ont permis de mieux définir le périmètre de la concertation préalable et la préparation de cette dernière. Les rencontres de préparation se sont tenues aux dates suivantes :

- **Le 9 juin 2021 avec l'animatrice de la CLE**, prise de contact afin de définir les enjeux du projet et les grandes lignes de la concertation préalable.
- **Le 14 juin 2021 avec l'animatrice de la CLE**, premiers échanges sur les contenus du SAGE, points de situation et lecture de documents, réflexions sur la conduite du processus de concertation.
- **Le 23 juin 2021 avec l'animatrice de la CLE**, poursuite des échanges du processus de concertation.
- **Le 29 juin 2021 avec l'animatrice de la CLE**, point sur le document de concertation, le processus de concertation et son calendrier, préparation de la CLE du 7 juillet.
- **Le 07 juillet 2021** en visioconférence, participation à la CLE sur la présentation des modalités de la concertation préalable.
- **Le 12 juillet 2021 avec l'animatrice de la CLE**, finalisation du dossier de concertation pour donner suite à la plénière de la Commission Locale de l'Eau.

### DEFINITION DES OUTILS DE LA CONCERTATION

Les rencontres en amont ont permis de définir les modalités et outils de concertation. J'ai notamment demandé l'organisation d'une **conférence de presse**, compte-tenu de l'étendue du territoire concerné.

Mais également, la mise en place de **stands éphémères** pour aller vers les habitants et les inviter à prendre toute leur place dans le processus de concertation préalable proposé. Ces deux propositions ont été retenues et réalisées. Enfin la proposition de **forums** consistait à permettre une véritable appropriation des enjeux du projet de la révision du SAGE, en partant des idées et réflexions des participants dans une dynamique participative. Celle-ci est venue renforcer les **visites sur site**.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

- **Les réunions publiques**

**Soignolles-en-Brie** le 7 octobre de 18h à 20h (Hôtel de ville) ; **annulée faute de participants**

**Epinay-sous-Sénart** le 14 octobre de 18h à 20h (Salle des fêtes) ;

**Combs-la-Ville** le 10 novembre de 18h à 20h (Hôtel de Ville).

**Déroulé des réunions** : Introduction d'un élu ou membre de la CLE, mot du garant, présentation par les techniciens du SyAGE ou l'animatrice de la CLE puis débat avec les participants.

Présentation du projet avec support diaporama, questions/réponses sur les éléments de présentation et le dossier de concertation préalable. Compte-rendu complet réalisé pour ces réunions.

Ouvertes à tous, les réunions publiques d'information ont été des moments d'information privilégié entre les membres de la CLE, le SyAGE (maître d'ouvrage) et les citoyens (habitants communes concernée, élus, associations...). Ces réunions publiques ont été l'occasion pour les habitants, les associations et élus présents d'exprimer leurs remarques et leurs interrogations, et propositions.

**Objectifs des réunions** - Présenter au grand public le projet, de manière claire et transparente :

- Le contexte du projet
- Les objectifs
- Le calendrier
- Les impacts du projet (environnementaux, socio-économiques...)
- Présenter la démarche de concertation mise en place pour le projet
- Répondre aux interrogations des habitants, usagers et associations présents
- Recueillir les avis et propositions

Chacune des réunions publiques a débuté à 18h et s'est terminée à 20h30. Elles ont été organisées en deux grands temps : Un temps de présentation en plénière et un temps de questions/réponses en plénière.

- **Les stands éphémères sur l'espace public**

**Vendredi 1er octobre** matin au marché de Vigneux-sur-Seine (rue de la patte d'oie) ;

**Dimanche 3 octobre** (toute la journée) à la fête de l'environnement de Villeneuve-Saint-Georges (10bis Avenue Anatole France) ;

**Mercredi 6 octobre** matin au marché de Yerres (place du Marché) ;

**Mercredi 13 octobre** matin au marché d'Ozoir-la-Ferrière ;

**Jeudi 14 octobre** matin au marché de Villecresnes (place du Marché) ;

**Vendredi 15 octobre** matin au marché de Brie-Comte-Robert (centre-ville) ;

**Mardi 19 octobre** matin au marché de Brunoy ;

**Mercredi 20 octobre** matin au marché de Tournan-en-Brie (rue du Moulin).

Les équipes du SyAGE et l'animatrice de la CLE sont allées à la rencontre des riverains concernés par le projet de révision du SAGE. Les citoyens ont eu l'occasion d'échanger directement sur le projet avec les agents de la structure porteuse du SAGE.

- **Un registre en ligne a été mis à disposition**

Le dossier de la concertation et le dépliant ont également été téléchargeables sur le site internet :

[www.syage.org/sage](http://www.syage.org/sage)

- **Les visites de sites**

**Soignolles-en-Brie** le 7 octobre de 16h à 17h (Place Mathilde Vivot) ;

**Epinay-sous-Sénart** le 14 octobre de 16h à 17h (Rue du 19 mars 1962) ;

**Combs-la-Ville** le 10 novembre de 15h30 à 16h30 (Stade Roger Coudercs).

Accompagnée des équipes du SyAGE et de l'animatrice de la CLE, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a assuré l'animation de la sortie de Soignolles-en-Brie, tandis que le service développement durable de la commune de Combs-la-Ville a assuré l'animation de la sortie de Combs-la-Ville. Le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques du SyAGE c'est quant à lui occupé de l'animation de la sortie organisée à Epinay-sous-Sénart. Ces acteurs ont accompagné les participants en faisant preuve de beaucoup d'écoute et de pédagogie. Les citoyens ont eu l'occasion d'échanger directement sur les projets présentés avec les acteurs du maître d'ouvrage.

- **Les Forums**

Epinay-sous-Sénart le 23 octobre de 9h30 à 12h (Hôtel de ville) ;

Fontenay-Trésigny le 22 novembre de 18h à 20h30 (Salle des fêtes, place Bernard Palissy) ;

Combs-la-Ville le 25 novembre de 18h à 20h30 (Hôtel de Ville).

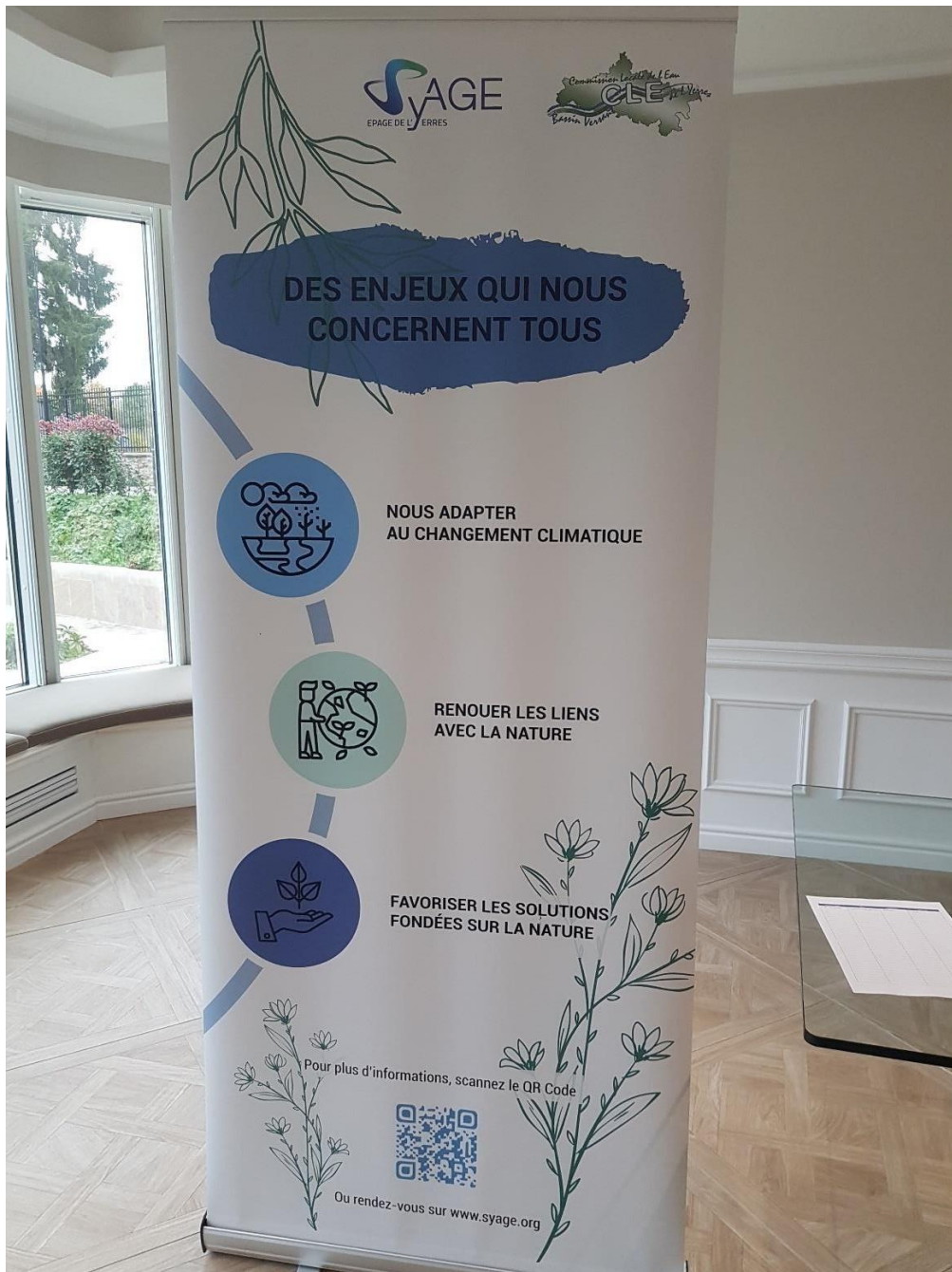
Ces forums ont été animés par le Bureau d'étude ASCA en présence des équipes du SyAGE et l'animatrice de la CLE. Ils ont permis de recueillir de nombreuses propositions des participants.

- **Les supports d'information**

- Des dépliant d'information synthétiques ont été envoyés dans les mairies et diffusés sur les différents événements
- Un dossier de concertation préalable consultable au cours de la permanence et sur internet a été

réalisé.

- Une information sur panneaux lumineux et les sites internet de quelques villes a été faite.
- Des informations ont été publiées dans quelques journaux municipaux papier ou numérique : Epinay- Sous-Sénart, Combs-la-Ville, Brie, Soignolles, Montgeron Mag, communautés de communes Bassée-Monts et les Portes Briardes, Villecresnes, Brunoy, Draveil.
- Des articles ont été publiés dans la presse locale : 94citoyens.com, le-républicain.fr, le journal du Grand Paris.





## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

### Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Cette synthèse s'appuie sur toutes les rencontres qui ont été initiées : réunions publiques, forums, visites, stands éphémères qui par ailleurs, font l'objet de comptes-rendus spécifiques et détaillés publiés sur le site dédié. Elle prend également en compte les observations annotées dans les registres papiers dédiés ainsi que les contributions d'associations ou collectifs (Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres, Crosne Nature Environnement) reçues par mail. Elle a pour objectifs de faire ressortir les grandes lignes des avis et les propositions les plus marquantes.

### Besoin de nature et de sa préservation

De nombreuses remarques ont été faites sur le **besoin de nature et de sa préservation** par les participants. Quelques contributions dans les cahiers sont éloquentes à ce sujet :

Habitante de Vigneux-sur-Seine : *« Je suis pour l'environnement, la verdure et les oiseaux parmi d'autres. »*

Habitante de Vigneux-sur-Seine, retraitée : *« Je souhaite un aménagement minimum des berges, ainsi que la mise en place d'ateliers pédagogiques ponctuels. »*

Habitant de Yerres, retraité : *« Il reste des berges sauvages où la nature est reine et il faut que ça le reste... L'Yerres et la Seine peuvent être très agréables. De nouveau des nénuphars sur la Seine et de jolies carpes ! »*

→ Il est à noter que la présence de nénuphars sur la Seine serait inquiétante étant donné qu'il s'agit d'une plante présente dans les plans d'eau. Cela signifierait que la Seine est devenue stagnante

Habitant de Villeneuve-Saint-Georges, élève de CE2 : *« Je souhaite qu'il y ait plus de nature quand je me balade près de la rivière car je veux voir des animaux. »*

Habitant de Yerres, 60 ans : « *Sur l'île de Panchout, à Yerres, la biodiversité était plus présente avant. Il y avait de l'eau et des oiseaux : canards, bernaches, etc. Maintenant, je suis sceptique sur le fait que la biodiversité revienne du fait de l'essai d'abaissement du barrage.* »

→ Il est à noter que la bernache est une espèce invasive originaire d'Amérique du Nord qui cause des dommages pour la biodiversité (en prenant la place des espèces indigènes notamment)

Habitant de Brunoy, quinquagénaire : « *J'ai des inquiétudes sur l'érosion des berges à la suite de l'abaissement du cours d'eau avec menace d'arbres qui tombent près de chez moi. Je souhaiterais un entretien de la ripisylve.* »

Habitant de Férolles-Atilly, quinquagénaire : « *Continuons le combat de préservation de nos rivières et leurs abords.* »

Habitant de Yerres, 53 ans : « *Des dispositifs existent-ils pour filtrer et collecter les déchets, notamment plastiques dans nos rivières ? Habitante du sud de l'Yerres, je suis assez effarée du nombre de masques jetés à proximité de l'eau... Entre autres.* »

Habitante de Villeneuve-Saint-Georges, 23 ans : « *Je souhaite voir des berges naturelles. J'aimerais également être alerté en cas de montée des eaux. Il faut améliorer la qualité des eaux, et avoir une eau saine et potable.* »

## Besoin de participer et de s'impliquer

Les propositions ou contributions émises lors des forums ont été fructueuses sur ce sujet. Quelques-unes illustrent bien l'envie d'être mieux associée aux actions entreprises par le SyAGE et la CLE. Par exemples :

- Organiser des **ateliers de sensibilisation** permettant une meilleure acceptation des projets basés sur des solutions fondées sur la nature.

- Développer l'aspect de **co-construction avec les habitants**. « *Il est triste de constater que sur une commune de 20 000 habitants, environ 13 personnes seulement sont présentes à ce forum, dont la moitié qui ne vient pas de la commune.* »

- Proposer des « carottes » pour améliorer la participation : « *offrir des cadeaux pour motiver les gens à participer (offrir des sachets de graines, des guides d'identification des espèces, etc.). Il faut que le grand public puisse y trouver son compte.* »

Cette proposition fait débat et permet de préciser quelle suppose une méthodologie rigoureuse de participation. Le risque est que les citoyens se sentent manipulés et se désintéressent des projets.

Habitant de Yerres, 71 ans : « *Je souhaite plus de vivre ensemble. La concertation réelle est manquante. Il faut plus d'ouverture artistique et de logements sociaux. L'île de Panchout est un projet non réfléchi.* »

Autres propositions entendues : « *Il faut que la population soit informée des projets participatifs. Pour cela, un **réseau pourrait être mis en place entre les associations environnementales** du bassin versant et le SyAGE. Les événements mis en place par les associations ou par le SyAGE pourraient être communiqués en interne ainsi qu'à l'externe par les membres du réseau.* » Ou encore :

- « *Les informations devraient être davantage relayées sur les réseaux sociaux.* »

- « **Les écoles** qui proposent des formations liées à l'environnement et à la gestion du paysage **pourraient être sollicitées pour participer à des chantiers participatifs.** »

- « *Il faut **s'appuyer plus sur le réseau associatif et le considérer comme partenaire.** Il ne faut pas dépendre du bon vouloir ou non des seuls élus. Il ne faut pas penser qu'un message Facebook touche tout le monde. C'est un canal de communication parmi d'autres.* »

Collectif Cosne Nature Environnement : « *Le citoyen n'a aucune connaissance du SAGE et les textes sur l'eau sont compliqués. Le PPRI est dans les PLU, il y a des règles claires. Le SAGE est en annexe des PLU, les règles des lois sur l'eau sont assez peu claires et pas assez prescriptives.* »

« *Les recommandations du SYAGE doivent devenir des obligations afin que les lois sur l'eau et les zones humides soient respectées dans la vallée de l'Yerres. Le SAGE doit être obligatoirement dans les PLU et le SYAGE doit avoir un pouvoir décisionnaire et un devoir de conseil.*

*Les CLE doivent être sollicitées lors de l'élaboration et la révision des PLU : ce doit être obligatoire et systématique.*

*Le SAGE doit mieux mettre en avant les rapports de compatibilité entre le SDAGE, le SAGE et les documents d'urbanisme : actuellement beaucoup de flou. »*

Enfin, d'autres pistes sont évoquées pour **mieux travailler avec les associations et les riverains** comme l'organisation de **journées de nettoyage** de l'Yerres, **la réintroduction des chauve-souris, hirondelles et amphibiens** qui consomment les moustiques en zones humides pour faciliter leur acceptabilité, renouveler la **mise en place d'ateliers et de ballades de sensibilisation du public** aux problématiques environnementales sur des sites emblématiques comme cela a été fait au cours de cette concertation sur le site réhabilité de la Couture à Combs-la-Ville. Ou encore, l'importance de **sensibiliser dans les écoles**. Et de **désimperméabiliser les cours d'écoles**. Monter des projets communs entre l'amont et l'aval du territoire.

## **Préserver, restaurer et recréer des zones humides**

**L'enjeu de leur conservation, restauration et de leur récréation** est au cœur de tous les débats. Des personnes souhaitent avoir les éléments d'étude sur le sujet. Le SyAGE peut en effet fournir des informations et s'engage à publier en ce sens tous les avis sur son site. Un élu demande également de pouvoir avoir accès au site de SyAGE pour les collectivités. **Un nouveau logiciel va être mis en service** et devrait le permettre.

Un participant indique que la vallée de l'Yerres ne figure pas dans les documents présentés en matière de zone classée alors qu'il faudrait en tenir compte. Il existe plusieurs classes de zones humides et certains participants proposent l'idée d'une seule zone humide. Il est précisé que **le règlement du SAGE reprend la contrainte des 1 000m<sup>2</sup>** (seuil de déclaration au titre de la Loi sur l'eau). Mais il est effectivement nécessaire de faire attention aux zones humides impactées sur moins de 1.000m<sup>2</sup>. **Le SAGE donne donc des préconisations même si le projet se situe sous cette surface**. Plus on appréhende la préservation des zones humides en amont des projets, et plus on est efficace, d'où l'intérêt de mettre les zones humides en Nzh dans les PLU.

Collectif Cosne Nature Environnement et Collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres : « *Les zones humides sont les plus puissantes alliées du réchauffement climatique. Il est primordial de les protéger et les développer.* »

*« Il y a beaucoup d'ambiguïté sur la gestion des zones humides : il faut des précisions sur les catégories 1, 2, 3. Il faut une cartographie des zones humides qui s'impose aux PLU, principalement sur l'aval, qui est la zone la plus urbanisée. Actuellement, l'étude des zones humides est laissée aux promoteurs, avant de construire, qui vont confier cette étude à un cabinet privé. »*

Enfin, il est aussi **nécessaire d'apporter une grande vigilance sur les projets intermédiaires et de travailler sur des solutions compensatoires**. Notamment par le suivi des projets impactant des zones humides « intermédiaires » (dont l'impact est proche, mais inférieur à 1 000m<sup>2</sup>).

Il est également évoqué par des participants de pouvoir imposer dans les PLU des terres perméables, mesure à contrôler régulièrement et à inscrire également dans le règlement du SAGE. L'ambition commune serait d'allier conseils et réglementation et dans ce sens, **les avis de la CLE sur les PLU du territoire sont fondamentaux et reste un levier efficace**.

Habitant de Grisy-Suisnes, 70 ans : *« Il est très important de respecter et conserver les zones humides : respect de l'environnement et de la faune et la flore. Il faut développer l'éducation à la nature pour tous et dès l'âge scolaire dans les écoles. Protégeons la nature : c'est notre avenir. »*

Les débats ont permis de revenir sur l'importance de laisser l'eau s'éprendre pour pouvoir gérer les crues. Le recours à des solutions fondées sur la nature (par exemple, noues végétalisées ou parking perméables) plutôt qu'à des solutions « traditionnelles » (de type bassin de rétention) pour la gestion des eaux pluviales. Mais a mis également en lumière de **renouveler les efforts de pédagogie avec les publics sur ces questions**.

Enfin le nécessité de réaliser une cartographie des zones humides avérées dans les PLU pour **ne pas laisser les promoteurs trouver seuls ces zones ou les nappes phréatiques** sera utile. Le partenariat avec l'association AQUI'Brie pourrait être développé en ce sens.

Par ailleurs, au cours des échanges, il est indiqué qu'un schéma directeur des zones humides démarrera en 2023.

## Prévenir les risques d'inondations

Sur la question des inondations, les échanges permettent de revenir sur la nécessité de « **redonner de l'espace à l'eau** » en allant progressivement par exemple, vers des solutions comme les champs d'expansion de crue plutôt que de continuer à réaliser des protections par digues et murets. Des initiatives de gestion de la rivière sont réalisées régulièrement avec pose de clapets mobiles pour gérer les évolutions de niveau d'eau. Certains participants souhaiteraient que soit aussi **étudier d'autres moyens techniques comme des vannes sous eau qui préserveraient mieux la biodiversité**.

Habitant d'Ozoir-la-Ferrière, 70 ans : *« Il y a eu un problème de ruissellement il y a deux ans à Ozoir. Il est donc important de réaliser des travaux de désimperméabilisations. »*

Des associations font part du fait que les événements « exceptionnels » de crue sont de moins en moins exceptionnels et qu'au contraire, les épisodes de sécheresse vont être de plus en plus forts. Les échanges permettent de souligner quelques points importants. Par exemple, **en redonnant à la rivière sa nature d'origine** (cours d'eau méandré plutôt que linéaire, avec des berges restaurées et des zones

d'expansion des crues et une restauration de la continuité écologique par exemple), **on peut limiter les évènements climatiques**. La nature se régularise toute seule. Il faut **continuer de mettre en place des projets multifonctionnels comme ça a été le cas à Soignolles-en-Brie**.

### Rechercher la meilleure qualité de l'eau et améliorer la gestion des eaux usées

Le bon état de l'eau, en surface comme en sous-sol, en qualité écologique comme en quantité reste une préoccupation commune et un objectif partagé dans tous moments d'échanges.

Ces moments ont notamment permis de préciser que **la gestion les eaux souterraines tout comme les eaux de surface sont prises en compte dans le SAGE** ou encore que celui-ci possède un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui contient des préconisations sur la gestion des crues et des eaux pluviales. Les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent donc être compatibles avec la PAGD.

Des participants ont exprimé la nécessité de **contraindre des communes à respecter certaines réglementations** et il a été rappelé que **les documents d'urbanisme ont obligation de respecter strictement le règlement du SAGE** en cohérentes avec la réglementation nationale.

Collectif Cosne Nature Environnement : *« Le SYAGE n'a pas compétence, il n'y a pas de cartes, on n'en parle pas dans les PLU. Les études de sol doivent être obligatoires et communicables en amont des permis de construire et associées au permis de construire. »*

D'autres participants ont souligné que certains petits cours d'eau ont été déclassés. Cela posait un problème car ils ne sont alors plus soumis aux mêmes réglementations et au même suivi que les cours d'eau classés. Il y a alors de gros problèmes sur la qualité de ces eaux, notamment avec les produits phytosanitaires. Il a été précisé que l'association AQUI'Brie a mis en place des lagunes pour capter les produits phytosanitaires sur certains de ces cours d'eau (méthode expérimentale). Pour limiter les apports en produits chimiques, la réglementation nationale impose une bande enherbée de 5 m de part et d'autre des cours d'eau.

Habitant d'Ozoir-la-Ferrière, 86 ans : *« Il faut veiller à ce que tout soit bien réglementé et contrôlé. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de contrôles sur le territoire sur la qualité de l'eau, les rejets, les canalisations, les projets d'aménagement. »*

Une association de Kayak signale que le démantèlement des barrages et d'autres ouvrages sur les cours d'eau pose des problèmes pour son activité en période d'étiage, car il n'y a plus de stockage d'eau en amont. Les échanges soulignent que l'abaissement et l'effacement des ouvrages ainsi que l'ouverture des vannes entraîne une baisse des populations piscicoles lenticques et une augmentation des populations migratrices, et de manière plus générale, une amélioration de la continuité écologique des cours d'eau. **La stagnation des eaux liée au cloisonnement des ouvrages entraîne au contraire le développement de cyanobactéries et une eutrophisation du milieu.**

Des participants demandent s'il existe **un mécanisme légal pour récupérer l'eau de pluie** pour sa chasse d'eau. Ou encore si Le SyAGE à travers le SAGE peut préconiser des toilettes sèches pour économiser la ressource en eau. Le débat permet de préciser qu'il existe des normes à respecter pour l'utilisation de

l'eau. Concernant les toilettes sèches, depuis peu, elles sont assimilées à un système d'assainissement autonome. Elles font parties des solutions à préconiser. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) finance ce type de projet. Elle finance également des projets de revalorisation des urines en les séparant des matières fécales (exemple : SIAAP et Grand-Orly Seine Bièvre pour l'aéroport d'Orly).

L'utilisation de toilettes sèches peut être préconisé dans le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE** par exemple.

*« Le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres renouvelle sa demande du classement de la partie amont de la vallée de l'Yerres située en Seine-et-Marne selon le périmètre établi par la DIREN, devenue laDRIEE et, aujourd'hui, la DRIAT. Ce classement viendrait conforter le Classement de sa partie aval formant ainsi un cadre de protection cohérent. »*

### **Améliorer les relations avec les agriculteurs**

Des questions sur les relations du SyAGE au niveau agricole ont permis plusieurs précisions. En effet, **le SyAGE est en contact avec la chambre d'agriculture comme avec des agriculteurs** qui sont concernés par des projets. Certains sollicitent directement le SyAGE sur des sujets liés à l'eau. Les syndicats agricoles peuvent aussi contacter le SyAGE.

Des inquiétudes se sont aussi exprimées sur le comment agir quand on est agriculteur pour améliorer la qualité de l'Yerres.

*« Où sont disponibles les informations sur la qualité de l'Yerres ? Face aux pressions politiques et au lobby agricole, on n'arrivera jamais à proposer des solutions naturelles. »*

Les échanges sur ce point ont permis de proposer une stratégie consistante plutôt à **ne pas imposer des projets aux agriculteurs, mais à se concerter avec eux**, leur proposer des projets et non les imposer et ensuite coconstruire ces projets pour que chacun y trouve son compte. Ils ont également permis les précisions suivantes. A savoir que les informations sur la qualité de l'Yerres sont disponibles dans l'état des lieux du bassin Seine-Normandie 2019 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (dans le Programme de Mesures du bassin Seine-Normandie 2016-2021 et le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2016-2021). L'association Aquif'Brie réalise également un suivi des cours d'eau ainsi que de la nappe de Champigny.

*« Le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres demande que l'intégralité des rigoles, rus et ruisseaux situés dans la partie agricole du bassin versant de l'Yerres, essentiellement en Seine-et-Marne soient cartographiés et pris en considération. La Préfecture de Seine-et-Marne ayant décidé d'en « effacer » une partie. Cette disposition permettant aux agriculteurs de ne plus respecter la bande de 5 mètres située de part et d'autre de chaque écoulement identifié. »*

### **Améliorer la communication et l'information**

Les questions de communication et de concertation ont été aussi au centre des débats à l'image de ces questions entendues dans les forums ou réunions publiques : Concrètement, sur quoi doit-on réagir pour cette concertation ? Où peut-on trouver les informations sur les projets du SyAGE ? Ou encore

peut-on trouver des informations pour les riverains par rapport aux eaux pluviales ou à l'assainissement ou encore d'autres travaux ?

Les échanges ont permis de préciser que le public pouvait réagir sur ce qu'il souhaite voir mettre en place dans le futur SAGE. Il pouvait également **réagir sur les projets et études du SyAGE actuels et futurs.**

**Des informations sur les travaux menés par le SyAGE sont disponibles sur le site du SyAGE.** Par ailleurs, dans le Contrat Territorial Eau et Climat du bassin versant de l'Yerres, il y a une possibilité de mise en œuvre d'actions pour les associations. Des préconisations sur la gestion des eaux pluviales sont également disponibles dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE.

Des remarques ont également été émises sur le fait que **le SyAGE ne communique pas ou pas assez sur ses projets et ses études.**

Les échanges ont fait émerger quelques pistes comme l'idée de recenser toutes les associations du bassin versant de l'Yerres (environnementales et des usagers des cours d'eau et de leurs berges) et de **faire une réunion annuelle pour dresser la liste de toutes les actions prévues** dans l'année par les associations et créer un réseau d'association.

**Collectif Cosne Nature Environnement :** « *Plus le citoyen sera sensibilisé et informé, plus il respectera et défendra son environnement. Il faut renforcer la mission des SAGE : intervention sur les échanges et transmission d'informations avec la sensibilisation, la participation par la pédagogie pour mieux impliquer les usagers et les élus, avoir un rôle d'animation beaucoup plus fort.* »

Autre exemple, il est difficile pour la population de comprendre pourquoi en abattant des arbres (les peupleraies), on restaure des zones humides. Le problème est identique pour les zones d'expansion des crues : la population ne comprend pas forcément la stratégie qui amène à travailler sur l'amont du bassin versant pour prévenir les crues à l'aval. **La pédagogie à propos des zones humides n'est pas simple mais reste indispensable.**





## AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a été animée avec **un grand esprit de transparence et beaucoup de pédagogie**. **Aucune question n'est restée sans réponse** y compris celles qui pouvaient ne pas concerner directement l'objet de la concertation. Les échanges ont été d'une **grande bienveillance** de sorte que tous les sujets abordés ont été traités avec le même intérêt.

**La participation du public est restée très limitée en nombre mais pas en avis, observations ou propositions**. Cela a été le cas en présentiel notamment même si les efforts d'information ont été réels mais mal relayés dans les communes du territoire concerné. Des ajustements comme la possibilité de participer en visioconférence au dernier forum, ont permis une plus grande participation du public. **Les boutiques stands éphémères qui ont permis d'aller vers les habitants** à l'occasion d'événements locaux ont été assez bien réussis, mais n'ont pas permis à suffisamment de personnes de s'arrêter sur les stands.

## RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Renforcer le droit à l'information, la communication et la concertation

Les participants habitants, associations ou collectifs ont très souvent exprimé leurs souhaits d'être mieux informés et surtout associés aux initiatives, projets, travaux envisagés. Les décisions de la CLE et du SyAGE se solde souvent par des initiatives portées finalement par d'autres opérateurs comme les entreprises de travaux publics. Une charte de participation du public est disponible sur le site du ministère de la transition écologique et portée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle constitue un outil pouvant être proposé à tous les opérateurs du territoire. Les valeurs et principes énoncés par la Charte ne se substituent pas au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquels ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

Cette charte affirme quatre grands principes sur la participation du public :

- La nécessité un cadre clair et partagé
- La nécessité un état d'esprit constructif
- La recherche et la facilitation de la mobilisation de tous
- L'encouragement du pouvoir d'initiative du citoyen

La CLE et la SyAGE pourrait eux-mêmes adhérer à cette charte, la faire connaître auprès ses partenaires maîtres d'ouvrage mais aussi commune et communauté de communes puis engager le débat pour qu'à leurs tours ceux-ci s'engagent, la signe et respecte.

Quelques exemples de signataires : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'eau Seine Normandie, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), plusieurs communautés de communes, associations ou encore Réseau de transport d'électricité

*« Le préambule ainsi que les articles de la charte de la participation du public constituent un référentiel déterminant le socle d'un processus participatif vertueux. La charte peut être utilisée en l'état par les organismes et personnes se reconnaissant dans les valeurs et principes qu'elle énonce, et s'engageant à les mettre effectivement en œuvre ou à les promouvoir. Le porteur de projet précise s'il s'engage de manière générique pour l'ensemble de ses démarches participatives, ou s'il entend appliquer la charte à l'occasion d'un ou plusieurs projets spécifiques, et précise lesquels.*

*Le porteur de projet peut également ajouter des valeurs et principes à la charte et/ou préciser les modalités de mise en œuvre. Dans ce cas, il est recommandé que le public soit associé à ces modifications. »*

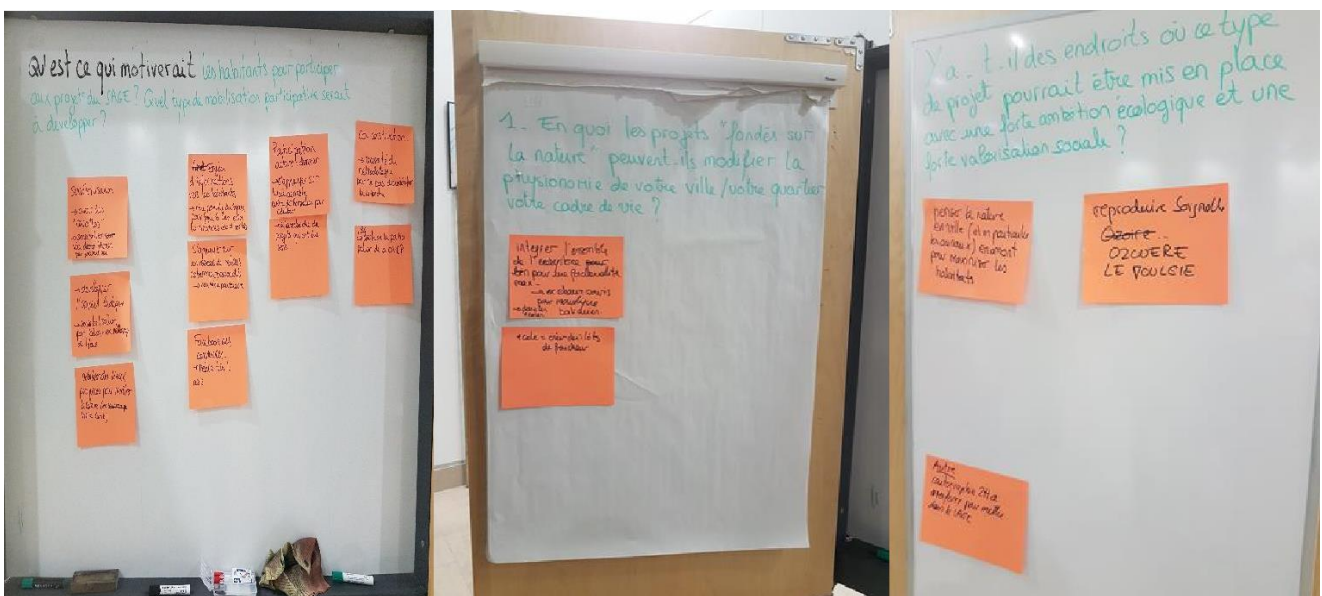
<https://www.ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public>

Enfin, cette charte permettrait de légitimer les personnes à s'exprimer et renforcerait les demandes dans les sens d'une meilleure communication du SyAGE sur ses projets et ses études.

## Mieux mobiliser les élus locaux

Malgré les efforts de la CLE et du SyAGE pour faciliter la participation des habitants, la mobilisation est restée assez faible. Les élus locaux n'ont pas tous joué leurs missions d'ambassadeur et de relais de proximité en matière d'information sur les modalités de la concertation préalable et les enjeux de SAGE. Peu de relais dans la presse locale, affiches, flyer ont été effectués. La mobilisation des élus locaux est pourtant essentielle à cette étape mais elle le sera aussi fortement pour la suite du dispositif si l'on souhaite répondre aux attentes exprimées en ce sens par de nombreux contributeurs. Les conseils municipaux et communautaires du territoire, comme les préfectures pourraient être mieux sensibilisés en ce sens.

## Poursuivre et renforcer la dynamique de rencontres de proximité



Il a souvent été entendu que Le SyAGE ne communiquait pas ou pas assez sur ses projets et ses études, ses travaux. Ceci est à la fois vrai et faux. Cette remarque est d'abord un ressenti et doit interpeller sur les manières de faire. **La demande de rencontre de proximité est forte.** L'écoute, le débat et les échanges sont riches dès que personnes sont en interaction de proximité.

Quelques exemples de proposition des habitants illustrent très bien ce besoin :

- Développer l'aspect ludique par exemple à l'occasion de journées nettoyage des berges de l'Yerres,
- Sensibiliser par l'action,
- Mobiliser les lieux propices pour montrer la nature en visite de site,
- Utiliser les réseaux sociaux pour informer et sensibiliser,
- Faire des forums numériques, des « radio trottoir »
- Développer des initiatives de convivialité en Week-end
- Sensibiliser les jeunes...

Ce qui s'exprime au travers ce sentiment, c'est l'envie de participer et de s'impliquer authentiquement. Ces besoins se sont exprimés très souvent aux cours des échanges, en réunion, mais aussi à l'occasion

des stands éphémères et des visites de sites. Faire AVEC les habitants et Aller vers eux est devenu un impératif et une nécessité. **Les participants ont esquissé des pistes dans ce sens tout à fait intéressantes qu'il ne s'agirait pas de décevoir.**

## Renforcer les initiatives participatives et pédagogiques



Une autre préoccupation entendue, est celle du renforcement des initiatives participatives et pédagogiques. Les échanges ont permis d'évoquer des pistes en ce sens, comme la nécessaire mobilisation les habitants et les liens à faire avec les initiatives dans les territoires, en s'appuyant sur les relais associatifs et en les considérant comme de véritables partenaires. Ou encore, l'importance de développer la participation active en s'appuyant sur des partenaires comme le lycée agricole à la recherche de projets qui ont du sens.

Par ailleurs, il serait opportun de se rapprocher également des instances participatives existantes dans le territoire comme les Conseils Locaux d'enfants et de jeunes, les Conseils de Quartier ou de Développement, autres conseils participatifs... Avec ces instances, des partenariats pourraient se construire sur le long terme pour dans le sens du développement d'une éducation citoyenne sur la problématique de l'eau.

## Rester vigilant aux attentes et proposition des habitants, associations et collectifs

Au cours de la concertation, des contributions ont porté notamment sur :

- Le besoin de nature, de sa préservation,
- La préservation stricte des zones humides à travers le règlement du SAGE et la nécessité d'apporter une grande vigilance sur les projets intermédiaire sous le seuil des 1 000m2,
- Le rôle plus actif de la CLE et du SyAGE en matière de conseil, préconisation, avis et surtout de contrôle des projets,
- La nécessité de contraindre les communes à respecter la réglementation à travers les documents d'urbanisme et le règlement du SAGE,
- Le classement de la partie amont de la vallée de l'Yerres située en Seine-et-Marne selon le périmètre

établi par la DIREN,

- La cartographie et la prise en considération de l'intégralité des rigoles, rus et ruisseaux situés dans la partie agricole du bassin versant de l'Yerres, essentiellement en Seine-et-Marne,

Ces différents aspects sont déterminant pour l'acceptabilité et l'intérêt général du projet. Il apparaît important que le public soit informé de manière continue et étayée de l'avancement sur ces contributions et proposition au débat.

Rapport établi le 21 décembre 2021,  
**Patrick Norynberg**, garant CNDP

## **LISTE DES ANNEXES**

**Courrier de saisine à la CNDP du 14 mai 2021** signé du président de la CLE, Mr Guy Geoffroy

**Décision N° 2021/77/SAGE YERRES/1 de la CNDP** en date du 02 Juin 2021 de désigner Mr Patrick Norynberg, garant de la concertation préalable

Proposition de Crosne Nature Environnement

Contribution du Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres

Verbatim des cahiers de concertation



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)